

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 28 JANVIER 2020 -

DELIBERATION

Numéro 20 - 01 - 001

Délibération n° 1 : L'avis conforme sur le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR).

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 24 décembre 2019 s'est réuni le 28 janvier 2020 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du SDIS de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (16 membres présents et 6 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Présents :

Mesdames Solange BERLIER – Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Pascale OFFREY
Fabienne PERRIN – Clotilde ROBIN – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-Claude CHARVIN – Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA –
Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE – Georges
ZIEGLER.

Excusés :

Madame Valérie PEYSSELON (pouvoir donné à Georges DRU).

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Fabienne PERRIN) – Sylvain DARDOULLIER
(pouvoir donné à Colette FERRAND) – Luc FRANCOIS (pouvoir donné à Claude LIOGIER) –
Olivier GAULIN (pouvoir donné à Pascale OFFREY) – Jean-Claude REYMOND (pouvoir donné à
Georges ZIEGLER).

Exposé du rapport effectué par le Président,

Le schéma départemental d'analyse et de couverture du risque (SDACR) prévu par le Code général des collectivités territoriales, dresse d'abord l'inventaire des risques de sécurité civile dans le département, puis fixe des objectifs de couverture en termes d'orientations. Il justifie ainsi l'organisation territoriale du SDIS, guide l'élaboration du règlement opérationnel et conduit à la réalisation des plans d'équipement et de formation.

La présentation du projet intervient après une phase de consultation qui a débuté il y a plus d'un an. Il sera ainsi présenté à l'autorité préfectorale pour signature de l'arrêté. Avant cette validation, plusieurs phases de consultation règlementaires ont été planifiées selon le calendrier suivant :

- ✓ Réunions du comité de pilotage, associant des représentants de l'Etat et des élus : vendredi 23 novembre 2018, mercredi 6 mars 2019, mardi 4 juin 2019 et vendredi 25 octobre 2019.
- ✓ Présentation du projet aux chefs de centre et aux chefs de compagnie : samedi 9 novembre 2019.
- ✓ Avis du comité du comité technique : jeudi 21 novembre 2019.
- ✓ Avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires : jeudi 21 novembre 2019.
- ✓ Avis de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours : mercredi 27 novembre 2019.
- ✓ Avis du conseil d'administration : mercredi 4 décembre 2019.
- ✓ Avis de la commission permanente de l'assemblée départementale : 13 janvier 2020.
- ✓ Avis conforme du conseil d'administration : 28 janvier 2020.

L'avis conforme du conseil d'administration constitue l'ultime étape avant la présentation du document à l'autorité préfectorale.

En synthèse, le projet de SDACR, joint à la présente délibération, indique que les risques recensés sur le département (risques courants – risques complexes) sont actuellement bien couverts, grâce à l'organisation générale du SDIS et de son corps départemental. Les enjeux du schéma consistent donc principalement à préserver ce niveau de couverture et à optimiser certains domaines.



Dans ces conditions, il est demandé au conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir :

- ⇒ donner un avis conforme sur le projet de schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.



Vu le rapport présenté par le Président,
Vu l'avis rendu par le comité technique,
Vu l'avis rendu par le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers
volontaires,
Vu l'avis rendu par la commission administrative et technique des services
d'incendie et de secours,
Vu l'avis de la commission permanente de l'assemblée départementale,

Le conseil d'administration prend la décision suivante :

Article unique :

Le conseil d'administration du SDIS de la Loire émet un avis conforme sur le projet de schéma départemental d'analyse et de couverture des risques tel que présenté à l'assemblée.

Décision adoptée à l'unanimité.

| | |
|---|---------------------------------------|
| Votes <u>pour</u> la proposition de délibération : | 22 (dont 6 pouvoirs) |
| <u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération : | 0 |
| Votes <u>contre</u> la proposition de délibération : | 0 |

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER